

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages

du Collège de l'Estrie

Troisième rapport d'évaluation

20 août 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège de l'Estrie, soumise à la Commission en octobre 1996, a été jugée entièrement satisfaisante. Le 23 avril 2002, le Collège a transmis à la Commission une nouvelle version de la politique.

2. Évaluation de la version révisée de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la version révisée de la politique du Collège de l'Estrie lors de sa réunion du 20 août 2002. Cette évaluation a été réalisée conformément au cadre de référence de l'évaluation des PIEA publié en janvier 1994¹. Elle a porté sur l'ensemble des modifications, précisions et ajouts compris dans la politique révisée adoptée par le conseil d'administration de l'institution le 20 avril 2002.

La Commission note en particulier que le Collège définit les notions de dispense et de substitution conformément au cadre de référence proposé; qu'il n'identifie plus de conditions d'admission spécifiques à certains programmes; qu'il accorde une semaine supplémentaire aux enseignants pour effectuer la correction; qu'il rend sa politique plus accessible aux enseignants et aux étudiants en la mettant sur son site Internet; qu'il prévoit une consultation annuelle (au lieu de deux) en préparation à l'autoévaluation de l'application de la PIEA et, qu'enfin, ce sont les responsables de programmes qui approuvent les plans de cours au lieu du directeur.

Les modifications apportées paraissent appropriées. Le Collège pourrait aussi corriger la référence aux Cahiers de l'enseignement collégial qui sont périmés.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Cadre de référence, Janvier 1994. 20 pages.*

3. Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission renouvelle le jugement déjà posé et considère que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de l'Estrie est **entièrement satisfaisante**. Elle estime, que dans l'ensemble, cette politique est apte à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Pauline Jean, agente de recherche